



MODALITÉS DE SÉLECTION 2026

Sénior

OBJECTIFS DE L'OLYMPIADE

Médaille Olympique

Podiums aux Championnats d'Europe et du Monde Senior

STRATÉGIE DE L'OLYMPIADE

Processus de sélection senior construit sur l'Olympiade

Valoriser les performances réalisées

Possibilité d'émerger tardivement

Ouverture aux athlètes à fort potentiel

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international et des modifications du règlement UIPM.

Modalités de sélection validées par le comité directeur de la FFPM du 08 février 2026.

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS SENIOR

Les sélections pour les compétitions internationales sont une opportunité que l'athlète gagne par ses performances ainsi que son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National (DTN), en fonction des points suivants :

- Être licencié(e) à la Fédération Française de Pentathlon Moderne (FFPM).
- Coopérer pleinement avec le programme antidopage à la fois en compétition et hors compétition :
 - Se conformer aux règles et procédures antidopage de l'Agence Mondiale Antidopage, de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de l'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) et de la FFPM.
 - S'assurer en tout temps de communiquer ses informations de localisation pour les athlètes cibles.
 - S'assurer que tout médicament ou substance consommée ne sont pas interdits.
- Signature de la convention SHN-FFPM.
- Respect des obligations de la convention SHN-FFPM, y compris la participation aux entraînements et aux compétitions.
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'Entraîneur National de la Catégorie. Dans le cas d'une méforme constatée, le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner l'athlète pour une compétition.
- Avis médical attestant du bon état de santé de l'athlète. Tout athlète blessé(e) doit consulter le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral ou le médecin référent INSEP, le DTN se réserve le droit de ne pas valider la sélection d'un athlète. Dans ce cas, le DTN se réserve le droit de sélectionner un athlète remplaçant.
- Respect par l'athlète du Suivi Médical Réglementaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné(e) en Équipe de France.

Toute participation d'un(e) athlète sélectionné(e) ou qualifié(e) à une épreuve internationale sera confirmée par le DTN, après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral, au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections.

SENIOR 2026

1. Coupes du Monde

Coupe du Monde 1 : 8 au 12 avril 2026 Le Caire EGY

Coupe du Monde 2 : 13 au 17 mai 2026 Pazardzhik BUL

Coupe du Monde 3 : 09 au 14 juin 2026 Budapest HUN

Au regard du règlement 2026 UIPM :

- 3 coupes du monde sont organisées.
- 8 places par nation sont attribuées en coupe du monde.
- 4 places maximum par nation sont attribuées en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s.

La direction technique de la FFPM étudiera l'opportunité d'honorer tout ou partie des places disponibles en fonction :

- Des résultats de la saison 2025 et 2026.
- Du contrat de performance 2026 de l'Agence Nationale du Sport.
- Avis de l'entraîneur national de la catégorie et validation du DTN.

À partir de 5 critères, 3 groupes d'athlètes par genre seront identifiés pour participer aux épreuves de coupes du monde 2025 :

- Athlètes ayant réalisé les critères du groupe Élite et HP lors de la saison 2025.
- Résultats 2025/2026 pour constituer le groupe AI.
- Niveau de performance et marge de progression identifiée par les EN et DTN.
- Niveau de performance à l'obstacle.
- Stratégie et compatibilité de préparation / planification Seniors / Juniors.

Critères d'accession en ½ finale si plus de 4 athlètes qualifié(e)s :

- Groupe Elite = accès garanti en ½ finale si qualifié(e).
- Pour les autres athlètes, sera pris en compte la meilleure place des qualifications.
- En cas d'égalité, le meilleur total de points.
- En cas de nouvelle égalité, le classement UIPM World Ranking.

FEMMES :

Les athlètes devront montrer un état de forme et un niveau de performance validés par l'Entraîneur National de la catégorie et le DTN pour que leurs sélections soient confirmées.

➤ **Groupe Élite (GE)** = TOP 3 WCF / EUROPE, TOP 8 MONDE.

3 Coupes du Monde par athlète + Accès garanti en ½ finale si qualification

- CASTAUDI Rebecca
- CLOUVEL Élodie (Double vice-championne Olympique + retour maternité)

➤ **Groupe Haut Potentiel (HP)** = ½ FINALE WCF / EUROPE / MONDE.

3 Coupes du monde par athlète :

- CAZALY Louison
- FLAVIN Coline
- GOMESSE Jessye

➤ **Groupe Athlètes Identifiés (AI)** = PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS 2025/2026.

3 Coupes du Monde par athlète :

- Derval Mathilde

Pour toutes les autres athlètes, possibilité d'intégrer le groupe AI en fonction des résultats 2025/2026 et des places disponibles.

HOMMES :

Les athlètes devront montrer un état de forme et un niveau de performance validés par l'Entraîneur National de la catégorie et le DTN pour que leurs sélections soient confirmées.

➤ **Groupe Élite (GE)** = TOP 3 WCF / EUROPE, TOP 8 MONDE.

3 Coupes du Monde par athlète + Accès garanti en ½ finale si qualification

- FLEUROT Ugo
- MOURCIA Jean Baptiste
- ROCHAT Mathis

➤ **Groupe Haut Potentiel (HP)** = FINALE WCF / EUROPE / MONDE.

3 Coupes du Monde par athlète :

- BELAUD Valentin
- BORIES Léo

➤ **Groupe Athlètes Identifiés (AI)** = PRISE EN COMPTE DES RÉSULTATS 2025/2026.

9 places disponibles.

Un groupe AI sera identifié à l'issue des championnats de France 2026.

Une fois les athlètes du groupe AI identifiés, ils devront montrer un état de forme et un niveau de performance validés par l'Entraîneur National de la catégorie et le DTN pour que leurs sélections soient confirmées.

2. Finale de la Coupe du Monde Femmes et Hommes

26 au 28 juin 2026 Budapest HUN

La qualification des athlètes se fait en fonction des règles définies par l’UIPM.

3. Championnats d’Europe et du Monde Senior Individuels Femmes et Hommes

Europe 03 au 09 aout 2026 Istanbul TUR

Monde 24 au 30 aout 2026 Guiyang CHN

La sélection sera composée au maximum de 4 athlètes. Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir été finalistes en Coupe du Monde pendant la saison (Top 18).

Parmi les athlètes sélectionnables, un Classement International Sélectif (CIS) est établi. Le CIS prend en compte la meilleure place en Coupe du Monde obtenue pendant la saison. En cas d’égalité, la deuxième meilleure place obtenue pendant la saison sera prise en compte.

- 3 athlètes seront sélectionnés(ées) dans l’ordre du CIS.
- 1 athlète pourra être sélectionné(ée), hors des critères précédents, par le DTN (après avis consultatif de l’entraîneur national de la catégorie).
- 2 athlètes réserves maximum pourront être identifiés(ées).

La DTN après avis consultatif de l’Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l’issue de la coupe du Monde n° 4. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

Projection 2027 après résultats 2026

Femmes 2027

Les athlètes ayant réalisé une finale lors de la Finale de la Coupe du Monde 2026, soit lors des championnats d’Europe ou du Monde 2026 intégreront le Groupe Haut Potentiel avec un accès à minimum 2 coupes du monde sur la saison 2027 ;

Les athlètes ayant réalisé un TOP 5 aux championnats du monde ou un TOP 3 aux championnats d’Europe ou à la Finale de la coupe du monde 2026 intégreront le Groupe Élite avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2027 + accès en ½ finale si qualifiées.

Si aucune athlète n’a réalisé le critère, l’entraîneur National de la catégorie pourra définir 1 à 2 athlètes dans le groupe Élite pour la saison 2027 (à condition d’avoir réalisé les critères pour être dans le groupe Haut Potentiel).

Hommes 2027

Les athlètes ayant réalisé un TOP 10 soit : lors de la Finale de la Coupe du Monde 2026, lors des championnats d’Europe ou du Monde 2026 intégreront le Groupe Haut Potentiel avec un accès à minimum 2 coupes du monde sur la saison 2027.

Les athlètes ayant réalisé un TOP 5 aux championnats du monde ou un TOP 3 aux championnats d’Europe ou à la Finale de la coupe du monde 2026 intégreront le Groupe Élite avec un accès à 3 coupes du monde sur la saison 2027 + accès en ½ finale si qualifiés.

Si aucun athlète n’a réalisé le critère, l’entraîneur National de la catégorie pourra définir 1 à 2 athlètes dans le groupe Élite pour la saison 2027 (à condition d’avoir réalisé les critères du Groupe Haut Potentiel).

4. Championnats d'Europe et du Monde Senior Relais 2026

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de critères d'opportunité de participation de la FFPM, de préparation et de sélection.

Le DTN après avis consultatif de l'Entraîneur National de la catégorie et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

MODALITÉS DE SÉLECTION 2026

U22, U19, U17

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international et des modifications du règlement UIPM.

U22 - U19 - U17

1) Championnats d'Europe et du Monde

Dates des compétitions :

- U17 : Ch. d'Europe, 7 au 12 juillet, Pontevedra (ESP)
Ch. du monde, 23 au 29 juillet, Druskininkai (LTU)
- U19 : Ch. du monde, 22 au 28 août, Madrid (ESP)
Ch. d'Europe, 6 au 13 septembre, Caldas de Rainha (POR)
- U22 : Ch. d'Europe, 29 juin au 5 juillet, Barcelone (ESP)
Ch. du monde, 23 au 29 juillet, Druskininkai (LTU)

Principes communs aux 3 catégories :

Généralités :

La sélection sera composée au maximum de 8 athlètes (4F+4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères Pentathlon (à réaliser 1 fois au moins sur une épreuve de référence)

- ✓ Pentathlon : total de points minimum

Un classement national pentathlon pour chaque catégorie et genre sera établi sur le meilleur total de points pentathlon de la saison 2025-2026 (cf épreuves de référence).

Suite à la modification des règles UIPM le classement national prendra en compte toutes les compétitions de la saison (performances réalisées avant et après la modification du règlement UIPM).

La sélection pour la première épreuve internationale (championnat d'Europe ou monde en fonction du calendrier) sera arrêtée après la dernière épreuve de référence. La confirmation de la sélection pour la seconde épreuve, sera étudiée, pour tous les athlètes, en fonction de la première compétition et tiendra compte :

- de leurs résultats sur la compétition,
- de leur engagement et de leur attitude,
- de leur comportement pendant toute la durée du déplacement.

Pour les championnats du monde U17, seuls(es) les athlètes ayant réalisé un podium individuel aux championnats d'Europe U17 2026 pourront être sélectionnés(ées).

Epreuves de référence (servant à l'établissement de la sélection) :

- Les circuits nationaux saison 2025-2026 de chaque catégorie
- L'épreuve internationale Paris (décembre 2025, finale uniquement)
- Les Championnats de France 2026 de chaque catégorie
- Le championnat de France senior 2026 (finale uniquement)
- Toutes les compétitions Internationales (format pentathlon, de la catégorie ou des catégories supérieures) de la saison 2026 validée par la DTN.

Modalités de sélection :

Pour chaque catégorie et genre :

- Le Champion(ne) de France **pentathlon** 2026 de la catégorie, si le critère points pentathlon a été réalisé au cours de la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du **classement national pentathlon** de la catégorie ayant réalisés, au cours de la saison le critère de points pentathlon ou les 3 premiers(es) athlètes du classement national pentathlon ayant réalisés le critère, si le champion de France pentathlon n'a pas satisfait à ce critère.
- 1 athlète au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux (avec ou sans le critère demandé).

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité de points au classement national, le meilleur classé au championnat de France pentathlon sera positionné devant.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la dernière épreuve de référence. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

Epreuves de relais (championnats d'Europe et du Monde) : La participation aux épreuves de relais sera étudiée (ainsi que la composition des équipes) par le DTN sur proposition des entraîneurs du collectif relève, en fonction de critères sportifs (ordre des épreuves notamment) et du montant du contrat de performance 2026.

Critère de sélection à réaliser par catégorie et genre :

A réaliser au moins 1 fois au cours de la saison sur une des épreuves de référence citées ci-dessus.

U22		Pentathlon	Obstacle U22*
Femme		1430	Démontrer sa capacité à franchir tous les types d'obstacles.
Homme		1565	Voir spécificité pour l'épreuve d'obstacle U22 ci-dessous

U19		Pentathlon
Femme		1385
Homme		1510

U17		Pentathlon
Femme		1340
Homme		1455

Spécificité pour l'épreuve d'obstacle U22 :

Afin de s'assurer que les athlètes sélectionnables sont en capacité de franchir avec aisance l'ensemble des obstacles du parcours U22 UIPM, chaque athlète devra valider 4 portions de parcours avec un temps minimal (temps de référence) :

Portion 1 : Steps – Big Wheel – Tilting Ladders – Murs (dessus – dessous – dedans)

Portion 2 : Wheels – Giant Steps – Rings

Portion 3 : Flying hoops – Giant Steps – Climbing Holds

Portion 4 : Ascension Bars – Giant Steps – Swinging Globes

	Portion 1	Portion 2	Portion 3	Portion 4
Femme	< 20,5 sec	< 20 sec	< 24,5 sec	< 22 sec
Homme	< 15,5 sec	< 14 sec	< 22,5 sec	< 20 sec

Précisions sur le chronométrage :

- ✓ Portion 1 : du start au 1^{er} appui sur la plateforme de l'obstacle 5 (ou 2m après la sortie du 3^{ème} mur).
- ✓ Portion 2, 3 et 4 : Les temps s'entendent du 1^{er} appui sur la plateforme de l'obstacle n° 5 au 1^{er} appui après la plateforme de l'obstacle n°7

NOTE : Afin d'assurer l'équité entre chaque compétition, La DTN en relation avec les organisateurs contrôlera que le parcours OCR de chaque épreuve de référence réponde en distance, nombre d'obstacles et type d'obstacle au règlement national de la FFPM. Dans le cas contraire, les points pentathlon réalisés à l'occasion de cette épreuve ne pourront être pris en compte pour le classement national et les minimas. Si tel est le cas, l'annonce devra être faite, au plus tard après l'échauffement de l'OCR (avant les 1^{er} passages).